

Les seuils de pauvreté en France

12 septembre 2017



Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels après impôts et prestations sociales sont inférieurs soit à 846 euros soit à 1 015 euros (Insee, données 2015), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian). De 2009 à 2014, le seuil de pauvreté a diminué du fait de la baisse du niveau de vie médian [1]. Le seuil à 60 % a perdu 14 euros et le seuil à 50 %, 12 euros. En 2015, après ces cinq années de baisse, les seuils de pauvreté se redressent de quelques euros par mois, sans retrouver toutefois le niveau de 2008.

Entre 1970 et 2009, le seuil de pauvreté à 50 % avait doublé de 400 à 850 euros (en euros constants, une fois l'inflation déduite). Cette évolution est due à l'utilisation d'une [définition relative de la pauvreté](#) : le seuil de pauvreté dépend de la richesse de notre société. En dépit du ralentissement de la croissance à partir des années 1970, la France a continué à s'enrichir. Le seuil de pauvreté d'aujourd'hui, mesuré à 50 % du niveau de vie médian, est équivalent au niveau de vie médian de 1970. Une partie des pauvres d'aujourd'hui dispose de niveaux de vie proches de ceux des classes moyennes de l'époque.

Depuis la fin des années 2000, la crise est telle que le niveau de vie médian a baissé plusieurs années consécutives, ce qui n'était jamais arrivé depuis les années 1970. Le seuil de pauvreté, calculé en proportion, a lui aussi baissé [2]. Un certain nombre de pauvres de 2009 ne sont plus considérés comme tels aujourd'hui, alors que leurs revenus n'ont pas bougé.

Que s'est-il passé depuis 2015 ? Probablement pas grand chose. La modestie de la reprise économique, et notamment des hausses de salaires, laisse penser que le niveau de vie médian a peu évolué, même si le chômage commence à baisser. Il en est logiquement de même pour les seuils de pauvreté.

Avertissement : l'Insee ayant introduit des ruptures de série en 2010 et 2012, nous avons recalculé les seuils en tenant compte de ces ruptures pour permettre les comparaisons dans le temps, impossibles sinon. Nos données diffèrent donc légèrement de celles diffusées par l'Insee.

Les seuils de pauvreté selon le type de ménage

Pour tenir compte de la composition des ménages, on élève le seuil de pauvreté en fonction du nombre de personnes du foyer. Vivre avec 1 015 euros ne représente pas la même chose pour une personne seule que pour une famille avec des enfants. L'Insee utilise pour cela un système de parts. Le premier adulte vaut une part entière, toutes les personnes de plus de 14 ans qui vivent dans le logement comptent pour une demi-part et les moins de 14 ans pour 0,3 part. Si chacun ne compte pas pour une part entière, c'est qu'à plusieurs, on fait des économies : pas besoin d'une cuisine ou d'une salle de bain par personne. Selon l'Insee, un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 1 777 euros (seuil à 50 %, données 2015) ou 2 132 euros (à 60 % du niveau de vie médian).

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage

Unité : euros 2015

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1 015	846	677
Familles monop. avec un enfant de - de 14 ans	1 320	1 100	880
Couples sans enfant	1 523	1 269	1 016
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 132	1 777	1 422
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 538	2 115	1 693

France métropolitaine.
Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

Définir le seuil de pauvreté

En France et en Europe, le seuil de pauvreté est fixé de façon relative [3]. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit « médian ». Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que jusqu'en 2008, le seuil à 50 % était le plus couramment utilisé en France. Aucun seuil n'est plus objectif qu'un autre. Il s'agit d'une convention statistique. On peut tout aussi bien opter pour un seuil à 40 % ou à 70 %. L'Observatoire des inégalités publie les différents seuils mais [utilise le plus souvent le seuil à 50 %](#) dans ses analyses.

Pour en savoir plus :

- [600 000 pauvres de plus en France en dix ans](#)
- [Qui sont les pauvres en France ?](#)
- [Pauvreté et précarité en chiffres](#)

[1] Voir [200 000 pauvres en moins en 2012, comment est-ce possible ?](#), Centre d'observation de la société, septembre 2014.

[2] Pour comprendre le phénomène, lire [notre article 'Pourquoi la crise affole les statistiques de la pauvreté'](#).

[3] Pour une définition plus complète, lire [notre article](#).

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

2. Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-seuils-de-pauvrete-en-France>